



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-03-01

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

Le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

**Etaient présents :** Johann BARANGER, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Jacky FAVREAU, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAULT.

**Absents excusés :** Emmanuel ROUSSELOT a donné pouvoir à Marie-France TALINEAU  
Anthony PERGNON a donné pouvoir à Jean-Luc GUINARD  
Marie-Sandrine GIRARD donné pouvoir à Johann BARANGER  
Laura LUSSEAU a donné pouvoir à Sophie BARIBAULT  
Nathalie FAZILLEAU a donné pouvoir à Sophie AUGER

**Absents non excusés :** Éric CATHELINEAU, Patrice NIVault, Annie MARSault, Karine OLIVIER, Karine MORIN

**Secrétaire de séance :** Marie-France TALINEAU, assistée de Emma BOLORICO AZEVEDO, Agent administratif.

### Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 19 février 2024

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 19 février 2024 avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Bâtiment-Voirie-Cimetière », détaille les derniers travaux, à savoir l'intervention de l'entreprise de Mickael FERJOUX sur l'église et bâtiments communaux où des travaux sont à prévoir.

La commission de voirie s'est tenue le 14 mars dernier, les interventions retenues sont à l'ordre du jour. Les trous sur les routes se bouchent depuis le début de semaine

Martin MOREAU, référent à la commission « Associations », précise le contenu des dernières actualités, le 7 avril 2024 à l'occasion de la Solstérienne, des animations sont prévues, avec la présence de la JO Mobile et un stand unique tenu par les associations de la commune.

Samedi dernier a eu lieu la seconde date de débouillage des chemins avec la participation de 11 personnes. Deux chemins sur Soutiers ont été réouverts. Deux autres dates seront programmées en septembre et octobre.

L'assemblée générale du CDOS 79 s'est déroulée au foyer rural en présence notamment de notre Député qui a apporté son soutien à notre projet de halle des sports.





▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2024-03-01

## INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales (suite)

**Marie-France TALINEAU**, référent à la commission « Petite Enfance-Seniors », apporte un complément d'informations sur la MAM : les portes ouvertes ont été une réussite, les assistantes maternelles sont un peu inquiètes pour le mois de septembre car elles ont peu de demande pour le moment.

Quelques petits travaux sont à prévoir ou à revoir avec les assistantes maternelles (la pelouse, un hublot au niveau de la petite porte, voilages pour éviter le sol chaud, crédence manquante)

Lors de l'exposition du salon d'hiver début mars, 120 personnes sont venues.

**Guillaume BONNIN et Sophie AUGER**, représentants la commission « Restaurant scolaire »,

Il faudra prévoir le remplacement de la machine à pain qui ne fonctionne plus, des devis sont en cours.

Formation validée pour la formation incendie le 25 septembre (personnel cantine dont AICM) et formation Sanivap pour un agent.

**Guillaume BONNIN**, référent à la commission « Economie », précise que le Permis de construire API a été validé, les travaux de terrassement par l'entreprise NOIRAUD commencent la semaine du 15 avril. L'installation de la superette sera pour mi-mai.

**Sophie AUGER**, représentant la commission « Affaires sociales » détaille les derniers dossiers, le budget du CCAS a été voté. RDV le 10 avril avec le CSC pour les transports solidaires et mi-mai visite des bénévoles aux personnes isolées.

L'opération Mars bleu a bien fonctionné, participation de 44 doublettes au concours de palet, la recette récoltée a permis une donation au profit de l'ARC d'un montant de 1300 euros.

**Pascal POUBLANC**, représentant la commission « Environnement » relate un bilan positif sur la sortie « Grenouilles et tritons dans les mares » du vendredi 22 mars dernier, rassurant sur la qualité des eaux des mares et de leurs environnements.

Le samedi 30 mars, aura lieu la matinée greffe à la salle multi-activités avec Benoit Manceau où chaque personne peut repartir avec son plan greffé.

Une sortie « Oiseaux des villages » est prévue le 6 avril à 10h00.

Bientôt sera effectué un bilan avec les différentes associations, DSNE, etc par rapport aux travaux lancés.

*Audrey RIGAUDEAU entre dans la salle à 21h04 ce qui porte le nombre de volants à 18*

**Audrey RIGAUDEAU**, représentant la commission « Ecoles – Projets pédagogiques – Conseil municipal des jeunes » précise qu'un après-midi jeux à l'EHPAD de Château Bourdin aura lieu au mois de mai. Une réunion du CSJ aura lieu prochainement.

**Emmanuel ROUSSELOT**, représentant la commission « PLUi-Habitat-Agriculture », précise le contenu des dernières actualités : réunion avec URBA37 pour écrire le règlement des futurs lotissements (Frêne et la Vallée) et réunion le 8 avril pour réécriture partielle du PLUi (Communauté de communes Val de Gâtine)

Sophie AUGER précise que l'Association Solipam prendra en location le garage route des bois prochainement.

**Johann BARANGER**, représentant la commission « Culture-Communication », précise que le bulletin Municipal « Les nouvelles » doit sortir le 15 mai, à prévoir rapidement.





▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2024-03-01

## VOIRIE : Validation des interventions sur la voirie communale par la communauté de communes

Suite à la commission de voirie qui s'est tenue jeudi 14 mars, il a été retenu les chemins suivants :  
L'Anjouinière, VC 56 Les Touches, VC 07 La Grande Roche.

Soit un total des dépenses d'un montant de 41 100.70 euros TTC

L'enveloppe est de 51 406,00 euros pour l'année 2024

Voirie	Longueur	Prix TTC	Chemins retenus
<u>Anjouinière</u>	120m	4 090,75 €	4 090,75€
<u>La Beauchampière</u>	320m	13 492,79 €	X
<u>La Vouzalière</u>	165m	13 942,62 €	X
<u>La Bourrichère</u>	300m	11 202,54 €	X (domaine privé)
<u>Les Bordes</u>	525m	17 606,40 €	X
<u>VC 56 : les Touches</u>	500m	24 213,60 €	24 213,60€
<u>VC 07 : LA Gde ROCHE</u>	150m	12 796,35€	12 796.35 €
<u>VC 46 : LA BERLIERE</u>	715m	37 096,98 €	X
<u>VC proximité du VC 40</u>	200m	26 823,38 €	X
<u>VC : LA BARRIERE</u>	700m	21 216,00 €	X

Le Chemin des Chaussées (stagnation de l'eau) pose problème sur une longueur de 200m avec un devis de plus de 26 000 euros, à revoir et une étude est en cours.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le chiffrage des 3 chemins retenus (L'Anjouinière, VC 56 Les Touches, VC 07 La Grande Roche), pour la somme de 41,100,70 euros TTC, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

## VOIRIE : Labellisation d'un parcours de randonnées

-Le Département organise sa politique randonnée autour de :

\*la gestion du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

\*la labellisation d'itinéraires « Randonnées en Deux-Sèvres ».

-Ainsi, cette labellisation s'appuie sur une charte qualité concernant 3 catégories d'itinéraires :

\*catégorie 1 : les itinéraires de séjours de plusieurs jours,

\*catégorie 2 : les itinéraires de longueurs variables, réalisables dans la journée,

\*catégorie 3 : les itinéraires « à la carte » correspondant au réseau de voies de circulation inscrites au PDIPR et accessibles aux randonneurs.

-La commune s'engage à :

\*informer le Département de toutes détériorations (plaques abimées, mats endommagés, ajout d'un affichage non autorisé, ...),

\*baliser ou faire baliser l'itinéraire selon le cadre défini par la charte nationale du balisage et entretenir annuellement le balisage (rafraîchissement des marques, enlèvement de la végétation, ...).

\*entretenir ses chemins ruraux et les passages sur les parcelles empruntées par l'itinéraire (localisation annexe 1) selon le protocole d'entretien (annexe 2),

\*ne pas modifier le revêtement de ces chemins, notamment par un goudronnage ou autre enveloppe imperméable.



**Le maire :**

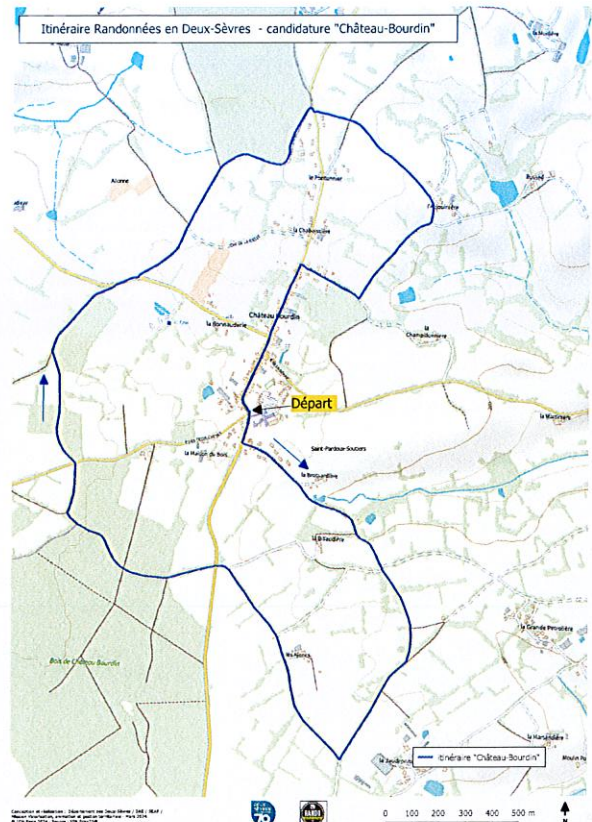
-PORTE à connaissance du Conseil municipal le projet d'itinéraire pédestre, Château-Bourdin, proposé par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre empruntant divers chemins ruraux, voies communales et cheminements sur parcelles communales dont le tracé est présenté au Conseil municipal.

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre prévoit de solliciter le Département pour la labellisation « Randonnées en Deux-Sèvres » de cet itinéraire.

Si l'itinéraire est labellisé par le Département, il est prévu la signature entre le Département, la (les) commune(s) traversée(s), le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et la Communauté de Communes Val de Gâtine, du contrat d'itinéraire qui définit les modalités de partenariat.

-PRÉSENTE La charte qualité « Randonnées en Deux-Sèvres »

-SOLLICITE le Conseil municipal pour l'autorisation du passage de l'itinéraire sur le territoire communal, dans la mesure où cet itinéraire sera affecté à l'usage du public et pour la signature du contrat d'itinéraire dans le cas où l'itinéraire serait validé par le Département.



**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

-AUTORISE le passage de l'itinéraire sur le territoire de la commune dont le tracé signé est joint en annexe à la présente délibération,

-AUTORISE son représentant à signer le contrat d'itinéraire dans le cas où l'itinéraire serait validé par le Département,

-DONNE DELEGATION à Monsieur le Maire, pour prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'application de cette délibération.

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



**TRAVAUX : Travaux sur ligne téléphonique de la maison des assistantes maternelles**

La Municipalité est sollicitée par l'association Gâti-Choupi qui a fait installer la fibre dans la MAM et qui a transmis cette facture :

Votre facture internet fibre du 09.02.2024		180,52 €		
total auprès d'Orange		180,52 €		
intitulé	nombre	durées/volume	IVA*	coût
<b>abonnements, forfaits et options</b> période du 08.02.2024 au 07.03.2024				24,32 €
abonnements et forfaits	La Boite Sosh Fibre			30,99
	remise Fibre au prix de l'ADSL pendant 1 an sur La Boite Sosh Fibre du 01/02 au 07/03			-11,67
	appels illimités vers les mobiles de France et DOM			5,00
	Facture Détaillée			gratuit
options internet	Option Anti-spam			0,00
<b>abonnements, forfaits et options</b> période du 01.02.2024 au 07.02.2024				7,20 €
abonnements, forfaits, options	La Boite Sosh Fibre			6,20
	appels illimités vers les mobiles de France et DOM			1,00
<b>achats, prestations et frais ponctuels</b> période du 24.10.2023 au 01.02.2024				149,00 €
<small>les équipements informatiques, produits édités, transactions grand public, et appareils de téléphonie vendus bénéficient d'une garantie légale de conformité de 2 ans sauf pour les clients pro</small>				
zone de téléphonie avancée	Frais de travaux en partie privative le 24/10/23	1		149,00
autres	frais d'Accès Réseau Fibre	1		149,00
	remise sur frais d'Accès Réseau Fibre	1		-149,00

Le montant de l'installation est de 149 euros TTC.

Les travaux sont notés en partie privative et le bâtiment appartient à la Commune de Saint-Pardoux-Soutiers.

1. La commune doit-elle prendre en charge cette prestation d'installation ?
2. Cette prise en charge si elle est acceptée se fera sous la forme d'une subvention auprès de l'association Gâti-Choupi du montant des travaux.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la prise en charge sous la forme d'une subvention auprès de l'association Gâti-Choupi du montant des travaux soit un montant de 149 euros, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».





► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-03-01

## FINANCES : Présentation maquettes budgétaires – Budgets principal et annexes 2024

### Budget principal

Des documents de travail, pour la section de fonctionnement et d'investissement, ont été transmis aux élus, par voie dématérialisée et détaillés à l'oral par Monsieur le Maire, dont il fait résumé ci-dessous :

#### Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Montants	
011	Charge à caractère général	542 100,00 €	27,1%
012	Charges du personnel	684 170,18 €	34,2%
014	Attribution compensation	102 218,57 €	5,1%
023	Opération de transfert entre section	546 889,47 €	27,3%
042	Ecritures d'amortissement + créance douteuse	5 597,07 €	0,3%
65	Autres charges de gestion courante	114 206,00 €	5,7%
66	Charges financières	6 600,00 €	0,3%
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	0,1%
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,0%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 456 391,82 €</b>	
<b>Total des dépenses fonctionnement + imprévues</b>		<b>1 456 391,82 €</b>	
<b>Total des dépenses de fonctionnement + 023</b>		<b>2 003 281,29 €</b>	

Recettes		Montants	
002	Excédent résultat reporté 2023	352 600,74 €	17,6%
013	Atténuation de charges	11 000,00 €	0,5%
70	Ventes de produits et services	72 162,52 €	3,6%
73	Impôts et taxes	714 954,00 €	35,7%
74	Dotations, participations, FCTVA	746 559,53 €	37,3%
75	Autres produits de gestion courante	104 504,50 €	5,2%
76	Produits financiers	0,00 €	0,0%
77	Produits exceptionnels	1 500,00 €	0,1%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>2 003 281,29 €</b>	

#### Investissement

Dépenses d'investissements		Montants	
001	Déficit résultat reporté 2023	726 816,26 €	
16	Emprunts et dettes assimilés	42 900,00 €	
020	Dépenses imprévues	15 000,00 €	
	Opération 10 - La Francette	40 000,00 €	2,3%
	Opération 11 - Restaurant scolaire	5 000,00 €	0,3%
	Opération 12 - Boulangerie (bâtiment)	1 860,00 €	0,1%
	Opération 13 - Maison des Assistantes Maternelles	89 785,86 €	5,3%
	Opération 14 - Maison des Jeunes	1 165,60 €	0,0%
	Opération 15 - Bibliothèque	85 281,00 €	5,0%
	Opération 16 - Eclairage public en LED	75 000,00 €	4,4%
	Opération 17 - Halle des Sports	586 000,00 €	23,6%
	Opération 18 - Espace Paul Pelletier	9 000,00 €	0,4%
21 & 23	Opération 113 - Bâtiments	192 539,96 €	11,3%
	Opération 131 - Voirie	65 593,78 €	3,8%
	Opération 162 - Aménagement cimetière	5 000,00 €	0,3%
	Opération 167 - Défense incendie	60 000,00 €	3,5%
	Opération 169 - Acquisition de voirie	29 000,00 €	1,7%
	Opération 174 - Aménagement VRD Poirier	413 000,00 €	16,7%
	Opération 185 - Site Internet	10 000,00 €	0,6%
	Opération OPNI - Acquisition de matériels	41 500,00 €	2,4%
<b>Total Opérations investissement</b>		<b>1 709 726,20 €</b>	
<b>Total des dépenses investissement</b>		<b>2 479 442,46 €</b>	
<b>Total des dépenses (investissement + imprévues)</b>		<b>2 494 442,46 €</b>	

Recettes d'investissement		Montants	
021	Opération de transfert entre section	546 889,47 €	27,3%
001	Excédent résultat reporté 2023	0,00 €	0,0%
040	Ecritures d'amortissement	4 597,07 €	0,2%
16	Emprunt		
13	Subventions d'investissement	182 284,00 €	9,1%
1068	Réaffectation résultat 2021	564 521,80 €	28,2%
10	Taxe d'aménagement + FCTVA	126 798,82 €	6,3%
13	RAR	579 925,06 €	28,9%
<b>Total des recettes d'investissement (sans emprunts)</b>		<b>2 005 016,22 €</b>	
<b>Total des recettes (avec emprunts)</b>		<b>2 005 016,22 €</b>	

489 426,24 €





► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-03-01

## FINANCES : Vote des taux d'impositions directes

L'assemblée est invitée à réfléchir sur les taux de la fiscalité locale, leviers possibles de recettes de fonctionnement pour le budget communal.

Monsieur le Maire évoque de nombreuses données financières avant d'exposer, à l'Assemblée, différentes simulations d'évolution des taux.

Recettes estimées avec base réelle 2024			
	Base 2022	Taux	Montant
<b>TFB + Compensation TH</b>	<b>1 379 000</b>	<b>32,28%</b>	<b>445 141,00 €</b>
<b>TFNB</b>	<b>256 700</b>	<b>45,25%</b>	<b>116 157,00 €</b>
<b>TH ajustement</b>	<b>119700</b>	<b>14,15%</b>	<b>16 938,00 €</b>
<b>Total</b>			<b>578 236,00 €</b>

## SIMULATIONS D'AUGMENTATION

Augmentation	TFB + TH	Différence
1%	449 592,61 €	4 451,61 €
2%	454 044,02 €	8 903,02 €
3%	458 495,44 €	13 354,44 €
5%	467 398,26 €	22 257,26 €
7%	476 301,08 €	31 160,08 €
10%	489 655,32 €	44 514,32 €

Augmentation	TFNB	Différence
1%	117 318,32 €	1 161,32 €
2%	118 479,89 €	2 322,89 €
3%	119 641,45 €	3 484,45 €
5%	121 964,59 €	5 807,59 €
7%	124 287,72 €	8 130,72 €
10%	127 772,43 €	11 615,43 €

Augmentation	TH ajustement	Différence
1%	17 106,93 €	168,93 €
2%	17 276,30 €	338,30 €
3%	17 445,68 €	507,68 €
5%	17 784,43 €	846,43 €
7%	18 123,18 €	1 185,18 €
10%	18 631,31 €	1 693,31 €

## SIMULATIONS D'AUGMENTATION

Comparaison avec d'autres communes :

Taxe	Le PIN	MARIGNY	BESSINE	AIFRES	VOUILLE	St PARDoux
TFB	35,12	36,17	38,95	40,69	41,35	32,28
TFNB	54,74	58,88	72,50	82,80	75,66	45,25
TH	14	16,15	16,21	15,08	17,28	14,15

Taxe	Le TALLUD	POMPAIRE	MAZIERES	COULONGES	BEAULIEU	CHERVEUX
TFB	37,88	38,22	38,80	37,41	36,55	34,97
TFNB	63,57	58,72	53,40	68,74	55,38	59,03
TH	12,85	13,89	14,37	15,93	14,69	22,16

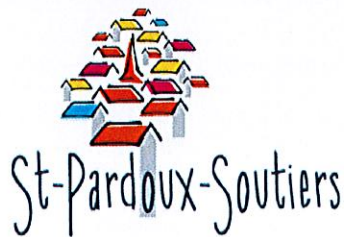
La proposition de la commission finance est une augmentation de toutes les taxes (3) avec différents taux d'augmentation tels que présentés dans le tableau :

Simulateur					
Augmentation TFB	Augmentation TFNB	Augmentation TH ajustée	Nouveaux taux		
8%	4%	8%	TFB	TFNB	TH ajustée
			34,86%	47,06%	15,28%
Montants estimés 2024	Recettes supplémentaires		Augmentation du taux de référence		
619 848,07 €	41 612 €		2,58%	1,81%	1,13%
Recette du coefficient directeur			56 718,00 €		
Recette totale			676 566,07 €		

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer pour VALIDE l'augmentation des taux de la fiscalité locale, à savoir 8% pour la Taxe foncière bâtie (TFB), 4% Taxe foncière non bâtie (TFNB) et 8% Taxe d'habitation (TH), pour l'année 2024, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».





► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-03-01

Jacky FAVREAU quitte la salle à 23h28 ce qui porte le nombre de volants à 17

### FINANCES : Plans de financement

Dans le cadre de l'appel à projet départemental pour la création de nouveaux chemins de randonnée, la Collectivité va déposer ce projet de création de 6 parcours pédestres et 1 parcours VTT.

Les besoins pour cette réalisation sont multiples :

- Panneaux d'accueil + création PAO
- Station ludo-pédagogique
- Fléchage-signalétique
- Poteaux de châtaignier
- Mobiliers urbains
- Passerelles

Il s'agit de déposer une demande de financement, auprès du département pour la remise à niveau des chemins communaux de randonnées. Le plan de financement pourrait se détailler ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
<b>AD – production (panneaux)</b>	8 663,76€	Département 79 (80%)	35 466,62€
<b>AD – Production (ludo-pédago)</b>	10 576,80€		
<b>PIC BOIS (signalétique)</b>	4 439,51€	Commune (20%)	8 866,65€
<b>Eco-Bois (piquets châtaignier)</b>	1 387,20€		
<b>PAO (Esprit Pub)</b>	5 340,00€		
<b>Passerelles</b>	10 380,00€		
<b>Mobilier urbain</b>	3 546,00€		
<b>Total DEPENSES TTC</b>	<b>44 333,27€</b>	<b>Total RECETTES TTC</b>	<b>44 333,27€</b>

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement, pour la création de nouveaux chemins de randonnée, tel que présenté ci-dessus, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».





### **MATERIEL : Acquisitions diverses de matériels**

Pour améliorer l'installation électronique de la téléphonie et d'internet de la Mairie, il a été recommandé par SOLURIS d'installer une baie de brassage.

Plusieurs devis ont été effectués l'année dernière, ils oscillaient entre 2 500 et 5 800 euros. Après consultation de l'entreprise Microgat, celle-ci, propose un devis de 961 euros TTC.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'entreprise Microgat pour un montant de 961 euros TTC, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### **MATERIEL : Acquisitions diverses de matériels**

Pour améliorer la sécurité informatique à la Maison du bourg de Soutiers et après discussion de diverses solutions, il est apparu à l'Assemblée, que la solution de l'entreprise Microgat était la moins onéreuse et la plus simple à mettre en œuvre.

L'installation du portail captif permet à chaque nouvel utilisateur d'avoir un identifiant pour établir sa connexion Internet.

Le service qui permet le fonctionnement de ce portail est gratuit.

L'installation demandait un peu de matériel :

- Une unité centrale d'occasion
- Des nouvelles bornes WI-FI (reprise partielle de celle restant à la bibliothèque)
- Une carte réseau Ethernet.

Le montant du devis s'élève à 748 euros TTC.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le devis en faveur de l'entreprise Microgat pour un montant de 748 euros TTC, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### **MATERIEL : Vente d'un tracteur tondeuse**

La commune de Soutiers avait dans le cadre de la mutualisation avec les autres communes de l'Ex communauté de communes Sud Gâtine, acquis un tracteur Tondeuse de la marque John DEERE.

Ce tracteur n'a plus d'utilité aujourd'hui au sein de la collectivité.

L'estimation du matériel, faite par un professionnel est de l'ordre de 12 000 euros à 15 000 euros.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de définir le prix de vente, et la marge de négociation à 13 000 euros TTC, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



### Informations et questions diverses

- **Portes ouvertes à la Maison du Bourg de soutiers** : des 22 et 23 mars  
Le bilan est positif, beaucoup de monde, c'est une réussite.  
Vendredi après-midi davantage de présence de professionnels, samedi matin visites d'habitants et de curieux.
- **Recrutement prochain Secrétaire Générale** : les vendredi 29 mars et vendredi 5 avril (2 candidatures).
- **Randonnée La Solstérienne** le dimanche 7 avril.
- **Réunion du PLUi** -le Lundi 8 avril
- **Problématique des poubelles**, aller vers SMC pour expliquer la situation (voir avec Jacky).
- **Conseil municipal - Vote du budget** -le mercredi 10 avril.
- **Ateliers collectifs – Créer un support visuel avec Canva** -le mercredi 17 avril de 14h à 16h30.
- **Ateliers collectifs – découvrir l'univers des réseaux sociaux** - le mercredi 15 mai de 14h à 16h30.
- **Ateliers collectifs – Organiser et nettoyer ses données** - le mercredi 19 juin de 14h à 16h30.
- **Micro-folie / Bibliothèque** : inauguration le 3 mai.
- **La Box Médicale** : report.
- **Absence de Pascaline DREILLARD** jusqu'à fin avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.

La Secrétaire de séance,  
Marie-France TALINEAU



Le Maire,  
Johann BARANGER

